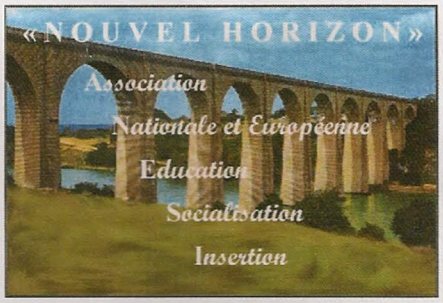

N°10 – Mai 2012

Un projet !... DES HOMMES

NOUVEL HORIZON INFO

Chers ami(e)s,

Un an depuis mai 2011.
Notre association et notre CEF du Vigeant poursuivent leur mission. Il y a parfois des difficultés mais une bonne proportion de réussites.
En ce qui concerne les HOMMES ce numéro vous présentera ;

- Un bref compte rendu d'une visite par un groupe international
- Une Interview d'un de nos adolescents placés
- Une interview d'un de nos éducateurs
- Une interview de la présidente du tribunal pour enfants de POITIERS Madame VERRIER .

UNE VISITE INTERNATIONALE AU CEF DU VIGEANT

Le mercredi 18 janvier 2012 le CEF du Vigeant a reçu une délégation de trois turcs, deux espagnols, un allemand et un chypriote, tous engagés dans leur pays dans les questions de délinquance, d'incarcération , de préparation à la réinsertion et désireux de s'informer sur le terrain des pratiques françaises en la matière.

Cette visite, très vivante, a été conduite par sylvain Viseur, directeur du CEF, dans tous les locaux du centre où les responsables d'activités présentaient leurs moyens, expliquaient leur rôle et répondaient aux nombreuses questions posées par les visiteurs avec l'aide de Madame Antony guide du groupe qui traduisait en anglais et de Mme Seyma Albayrac qui traduisait l'anglais en turc

La visite s'est logiquement poursuivie au centre AFPA voisin. C'est en effet une caractéristique de notre association que de s'implanter à côté d'un centre AFPA afin que nos adolescents puissent recevoir un bon début de formation professionnelle ou le développement de celle qu'ils peuvent avoir reçue auparavant.

Ainsi les visiteurs ont pu voir le grand atelier multitechniques du centre AFPA où les aptitudes et les connaissances des adolescents sont évaluées et leurs désirs ou projets discutés avant qu'ils soient dirigés vers les filières d'apprentissage existant dans ce centre, toutes relatives aux métiers du bâtiment. Un des adolescents a pu répondre là aux nombreuses questions des visiteurs.

La visite s'est achevée par une collation légère au CEF au cours de laquelle les visiteurs ont chaleureusement remercié de l'accueil reçu marqué par la sympathie, la franchise et le réalisme des réponses aux questions.

Il est intéressant de noter que l'initiative de cette rencontre venait de l'association française EURO CIDES qui se donne pour mission de faciliter des échanges d'informations et des collaborations entre de nombreux organismes français et européens aux objectifs divers mais tous orientés vers la réalisation des projets et des ambitions des HOMMES en dépit de leurs handicaps de toutes natures

Madame Antony appartient à cette association. EURO CIDES avait obtenu cette visite en s'adressant à la Direction Interrégionale de la PJJ de Bordeaux qui nous a choisi et qui était représentée par monsieur Decharne accompagné de responsables de l'AFPA.

Sylvain Viseur et nos visiteurs devant le planisphère de la salle de classe

---

INTERVIEW DE TYSON ADOLESCENT PLACE

Tyson aura bientôt 17 ans. Il porte un élégant collier de barbe. Il n'est au Vigeant que depuis une semaine. Sa situation est particulière : il est administrativement détenu dans le quartier « jeunes » de la maison d'arrêt d'Angoulême. Il a obtenu de sa juge qui appartient au tribunal pour enfants de Périgueux un « aménagement de peine » qui a été son « placement extérieur » dans notre centre.

Ainsi il est en phase de « recherche de projet ».

Pour lui, du côté professionnel, ce projet est clair : il désire être d'abord élagueur comme son père et son grand-père, et même élagueur – grimpeur parce que c'est plus intéressant et mieux payé. Le CEF va avoir là un problème à résoudre car le centre AFPA voisin n'enseigne pas ce métier-là. Il faudra trouver.

Du côté vie personnelle Tyson a aussi un projet clair : il a une vraie copine avec laquelle il voudrait se marier lorsqu'il aura « son permis de conduire et son métier ». Pour le permis le CEF peut déjà le préparer au code. Le projet de mariage va tout à fait avec la tradition de sa famille car pour lui « la famille c'est sacré ».

Sur le plan judiciaire, il a à consolider sa position car, antérieurement, il a déjà été dans un autre CEF mais il a refait une « bêtise ». Il est bien décidé à ne pas en refaire d'autres. Est-ce qu'il tiendra le coup? A voir son air calme et lucide, on a l'impression qu'il devrait y arriver. En tout cas il compte bien sur sa copine pour l'aider.

Au CEF il a une bonne première impression parce qu'il y a beaucoup d'activités, et il y aura possibilité « de permissions de week-end ». Parmi les activités proposées, il y a la musique. Il aimerait jouer de la guitare mais il n'en possède pas.

Tyson a donc devant lui tout un champ de possibilités à explorer pour construire sa vie. Il se sent en confiance avec son éducateur pour y parvenir.

Nous lui souhaitons bon courage pour bien exploiter les atouts qu'il possède.

INTERVIEW DE MAGATH TALL EDUCATEUR AU CEF

Magath Tall est un immense gaillard. Ce n'est pas étonnant car il appartient à la belle ethnie des OUOLOFS du Sénégal. Sa figure souriante exprime la bienveillance et la convivialité. La conversation avec lui est très intéressante car elle permet de cerner un point clef des relations entre l'Europe et l'Afrique : pour un africain les voisins sont tout de suite des amis, tandis qu'à Poitiers où il habite depuis trois ans il ne les connait pas ; et pourtant sa femme est française...

Cette convivialité qui saute aux yeux quand on le voit le sert dans son travail d'éducateur. Elle le porte à être puissamment motivé pour comprendre les jeunes en difficulté et les aider. Il a une idée à laquelle il semble tenir : utiliser la musique comme accroche pour obtenir la confiance des adolescents. Et pour cela il aimerait disposer d'un instrument à percussion……

……notre entretien ne pourra pas être long parce que Magath doit absolument être à l'heure pour aller chercher son petit garçon de quatre ans à l'école……

Œuvre de l'un de nos adolescents

LA JUGE

Tout au long du parcours de nos adolescents, depuis leur faute initiale jusqu'à la sortie du CEF, le rôle des juges des enfants est essentiel ; selon la formule consacrée « *C'est le juge qui décide* ».

Et de fait le dialogue est continuel entre le CEF et chacun des juges desquels relèvent nos adolescents. Nous avons souhaité rencontrer l'une d'elles et avons demandé audience à la présidente du tribunal pour enfants de Poitiers, Madame VERRIER, qui a aimablement reçu notre envoyé le 09 février.

Bien consciente de la complexité des itinéraires qui peuvent amener un adolescent à être placé au CEF elle a tenu à rédiger elle-même, avec ses collègues Madame BRIAL et Madame DUPRAT, le texte très éclairant, précis et précieux pour nous que voici :

" Le Placement

Les juges des enfants prononcent deux types de placement, l'un dans le cadre de leurs attributions civiles, en assistance éducative (mineur en danger), l'autre dans le cadre de leurs attributions pénales (mineurs auteurs d'infractions pénales).

Au pénal, ce placement peut être prononcé à plusieurs étapes de la procédure :

- Avant jugement,
- Au jour du jugement ;

Il obéit à plusieurs objectifs, est en général prononcé pour des mineurs « connus » (qui ont comparu plusieurs fois devant le juge des enfants) ou pour des mineurs qui ont commis des faits d'une gravité certaine.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Eloignement du lieu de résidence parce qu'il exerce un effet d'entraînement négatif sur le mineur, parce que les parents ont peu ou pas d'autorité sur leur enfant qui sort en permanence, n'a pas d'horaires.
- Renouer avec un mode de vie organisé autour d'une scolarité ou d'une formation, le respect de contraintes ;
- Signifier au mineur la gravité des faits commis en ne lui permettant pas de rester à la maison, de poursuivre sa vie comme s'il ne s'était rien passé .
- Entourer le mineur d'éducateurs, éducatrices solides, crédibles, équilibrés qui puissent favoriser des choix qui vont dans l'intérêt du mineur et de la société .

Il existe plusieurs types de foyers. Les juges vont confier le mineur à tel ou tel établissement en fonction du profil du mineur et du profil du foyer : établissement de placement éducatif, centre éducatif renforcé, centre éducatif fermé.

Le foyer du Vigeant est un centre éducatif fermé. Il est donc réservé à des mineurs se trouvant dans une situation juridique particulière.
Ne peuvent être confiés au CEF que les mineurs placés sous contrôle judiciaire (alternative à la détention provisoire), ou les mineurs condamnés à une peine d'emprisonnement avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve (peine alternative à l'emprisonnement) ou les mineurs bénéficiant d'un aménagement de leur peine d'emprisonnement (libération conditionnelle). Le qualificatif de fermé est lié au fait que les mineurs qui ne respectent pas les règles du placement s'exposent à aller en prison.

Un placement pénal peut être une opportunité pour un mineur qui va prendre appui sur celui-ci pour se remettre en question, rompre avec un mode de vie marginal. Il arrive aussi que le mineur mette ce placement en échec et aggrave sa situation pénale en commettant des délits durant son placement et à l'intérieur du centre. La réunion dans un même site de personnalités fragiles ou inscrites dans la transgression rend difficile le travail des éducateurs.

Le placement est donc une réponse constructive à un comportement délictueux. "